



Consultation de son dossier pénal avant procès en cour d'assise

Par **Moony19**, le **05/07/2020** à **11:30**

Bonjour,

Comment un accusé peut il consulter l'intégralité de son dossier pénal avant son procès ? A savoir la personne a reçu une mise en accusation devant la Cour d'assise et souhaiterait voir son dossier. Doit on le faire uniquement chez son avocat ou alors est ce que cela peut être fait au tribunal? A qui formuler la demande ?

Cordialement

Par **tomrif**, le **05/07/2020** à **15:20**

bonjour,

vous pouvez obtenir une copie du dossier, voir l'article 279

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=CBB37E293609C548A02BAF6A71956A79.tplg>

vous écrivez au tribunal pour obtenir cette copie.